

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 10 AVRIL 2026 à 20h00

Séance n° 4/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie-Noelle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault

Absent/retard : MATICHARD Franck

Secrétaire de séance : BARDET Aline

Date de la convocation : 31/03/2026

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Tri hors foyer
- **CONSEIL MUNICIPAL**
 - o Délégués aux commissions communales
 - o Délégués au SIEL
 - o Délégué au CNAS
- **FINANCES**
 - o Désignation d'un président de séance
 - o Vote du CFU, budget général
 - o Affectation du résultat 2025
 - o Vote des taux d'imposition 2026
 - o Vote des subventions 2026
 - o Vote du budget primitif 2026, budget général
- **VOIRIE**
 - o Travaux divers
- **BATIMENT**
 - o Travaux divers
- **URBANISME**
 - o DIA A1212
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Demande des enseignantes
- **PERSONNEL**
 - o Paiement des astreintes
- **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance à 20h10

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

1. Tri hors foyer

Délibération 4-2026-1 : amélioration des conditions de tri

- convention Citéo « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »

- convention financière entre Roannais Agglomération et les communes précisant les conditions de coordination du projet et les modalités de répartition des financements

- convention constitutive de groupement de commandes entre Roannais Agglomération et les communes pour la fourniture et livraison d'équipements de pré collecte

M. Dumas rappelle l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2025 de réaliser le tri des déchets sur les espaces publics. Il convient de signer la convention avec Citéo relative à « la collecte pour le recyclage des

déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ainsi que la convention financière entre Roannais Agglomération et les communes précisant les conditions de coordination du projet et les modalités de répartition des financements. La collectivité a commandé 5 corbeilles pour la collecte des déchets dans les espaces publics. La base de financement forfaitaire HT maximum est de 400€/flux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de ces 3 conventions.

Arrivée de M. MATICHARD Franck 20h17

CONSEIL MUNICIPAL

2. Désignation des délégués aux commissions communales

Délibération 4-2026-2 : délégués aux commissions communales

M. le Maire présente les 5 commissions communales. Il propose aux élus d'intégrer les commissions selon les domaines qui les intéressent.

ORGANIGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Maire				
DUMAS Mickaël				
1ere Adjointe BAJARD Marie Noëlle	2ème Adjoint BARDET Christian	3ème Adjointe FRISOT Carole	4ème Adjoint GOMET Guillaume	Conseiller délégué DUFOUR Gilles
Finances Gestion du personnel Urbanisme	Voirie Cimetière Matériel Ordures ménagères Eclairage public Entretien des espaces de loisirs	Affaires scolaires Affaires sociales Sport - Loisirs Vie associative Fêtes et cérémonies CCAS	Bâtiments communaux Mobilier	Bulletin municipal Communication Bibliothèque
MEMBRES :	MEMBRES :	MEMBRES :	MEMBRES :	MEMBRES :
BESSON Bernadette DUFOUR Gilles FAYOLLE Françoise	MIQUEL Philippe MATICHARD Franck BOURLIERE Thibault MARCHER Franck	PURAVET Nadine BARDET Aline MATICHARD Franck	BOURLIERE Thibault MARCHER Franck MATICHARD Franck GONDEAU Martine	MARCHER Franck FAYOLLE Françoise PURAVET Nadine

M. Dumas précise que le CCAS est intégré dans les commissions communales. Il sera donc composé uniquement d'élus.

3. Désignation des délégués au SIEL

Délibération 4-2026-3 : délégués au SIEL

M. le Maire informe les élus qu'il sera titulaire et Mme Bajard sera sa suppléante.

4. Désignation du délégué CNAS

Délibération 4-2026-4 : délégué au CNAS

Mme Bajard sera déléguée au CNAS

5. Election des membres de la CAO

Délibération 4-2026-5 : élection des membres de la CAO

Lors du conseil d'installation les membres de la CAO ont été désignés et non élus comme les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales le prévoit. Il convient donc de procéder à l'élection des membres de cette commission, les élus acceptent à l'unanimité un vote à main levée.

Les candidats titulaires sont : Mme BAJARD, M. BARDET et M. BOURLIERE

Les candidats suppléants sont : Mme BESSON, Mme GONDEAU, M. GOMET

Les membres titulaires et suppléants sont élus à 15 voix pour.

FINANCES

6. Désignation d'un président de séance

Mme BAJARD est désignée présidente de séance

7. Approbation du CFU 2025

Délibération 4-2026-6 : approbation CFU 2025

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	1 009 033.94 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	724 381.52 €
	Section	RECETTES	426 385.62 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	820 598 €

M. le Maire s'est retiré pour le vote.

Le compte financier unique pour le budget Commune pour l'exercice 2025 est approuvé à l'unanimité, à 14 voix pour.

8. Affectation du résultat 2025

Délibération 4-2026-7 : affectation du résultat 2025

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	= 839 045.45 €
Résultat d'investissement	= 57 766.24 €
Solde des restes à réaliser	= -276 500 €
Affectation en réserve	= 0 €
Report en fonctionnement	= 839 045.45 €

9. Vote des taux d'imposition 2026

Délibération 4-2026-8 : vote des taux d'imposition 2026

Il est proposé au conseil municipal, de maintenir pour l'exercice 2026 les taux d'imposition 2025, soit :

TAXES	Taux
Taxe foncière bâti	26.54
Taxe foncière non bâti	31.04
Taxe habitation	6.26

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de ces taux d'imposition pour 2026.

10. Vote des subventions 2026

Délibération 4-2026-9 : vote des subventions 2026

M. le Maire énonce une à une les propositions de subventions allouées aux associations pour 2026 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PREVISIONS 2026
ACPG CATM	150.00 €
ADMR LA PACAUDIERE	500.00 €
ALAMPSME	150.00 €
AMF	251.10 €
ARCHE DE NOE	510.00 €
ASSM BASKET	340.00 €
ASSM BOULES	200.00 €
ASSOCIATION NORD ROANNAIS FOOT	340.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA PACAU	150.00 €
CLUB JOIE DE VIVRE	340.00 €
DEGEL LA PACAUDIERE	390.00 €
FSE COLLEGE LA PACAU	150.00 €
GROUPEMENT DEPART LUTTE CONTRE RATS MUSQUES	250.00 €
GYM TONIC	200.00 €
JUDO CLUB	200.00 €
LES JEUNES DE LA 7	340.00 €
PALETTES COMPLICES	200.00 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	200.00 €
SOS SANG ST MARTIN	340.00 €
SOU DES ECOLES	500.00 €
SPA ROANNE	370.66 €
UNION COMMUNES RURALES LOIRE	90.00 €
TOTAL	5 911.76 €

Le conseil accepte à l'unanimité le versement de ces montants pour l'année 2026. Il est précisé qu'un coup de pouce pourrait éventuellement être accordé, sur simple demande, aux associations pour l'organisation de manifestations à caractère exceptionnel.

11. Approbation du budget primitif 2026

Délibération 4-2026-10 : approbation du budget primitif 2026

Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune 2026. Il s'équilibre de la manière suivante :

- a. En section de Fonctionnement : 1 734 415.45 €
- b. En section d'Investissement : 1 456 591.69 €

12. Admission en non-valeur

Délibération 4-2026-11 : admission en non-valeur

M. Dumas informe les élus que le trésor public nous a transmis 2 listes de créances à admettre en non-valeur.

Liste 8138240032 qui comporte 10 pièces comptables, de 2016 à 2021 pour un montant total de 556.75 €. M. le Maire estime que la majorité des créances peuvent être soldées. Il propose donc d'admettre en non-valeur :

- T 471 de 2016 de 6.25 €
- T 7 de 2022 de 83 €

Le conseil accepte à l'unanimité ces deux admissions en non-valeur pour le montant de 89.25 €

Liste : 7677810732 qui comporte 12 pièces comptable pour le montant de 421.37 €

Il s'agit de créance de cantine. M. le Maire propose de refuser l'admission en non-valeur de cette liste, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

VOIRIE

13. Travaux divers

- Travaux d'entretien du terrain de foot

M. Bardet diffuse des photos réalisées lors de l'entretien du terrain par l'entreprise Treyves Paysage. Il s'agissait de décompacter et réensemencer le terrain.

- Travaux Rue Gathelière

M. Bardet informe les élus que la borne incendie a été remplacée comme prévu.

- Stagiaire

Un élève du Lycée Claude Mercier du Mayet de Montagne a accompagné l'agent communal durant une semaine à l'occasion d'un stage de 1^{ère} GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune). Il a sollicité une nouvelle période de stage du 1^{er} juin au 3 juillet. L'élève a donné entière satisfaction, les élus acceptent donc qu'il intègre de nouveau la collectivité pour cette plus longue période de stage.

- Voirie communale située à Rade

Il est prévu que la voirie communale située à Rade, appartenant également aux communes de St Bonnet des Quarts et St Pierre Laval fasse l'objet de travaux. La commune de St Martin d'Estreaux est propriétaire seulement à hauteur de 425 m². Les travaux seront donc menés par la commune de St Bonnet des Quarts et nous participerons financièrement au prorata.

BATIMENT

14. Travaux divers

M. Gomet présente 2 chantiers :

- mur mitoyen le long de la maison berthon écroulé.

2 professionnels se sont rendus sur place pour établir un devis :

-SARL Escoffier Fabien maçonnerie rénovation : 1252 € HT

- CJP toute maçonnerie 1798 € HT

- mur de l'ancienne école dont le crépis en partie basse tombe

- SARL Escoffier Fabien maçonnerie rénovation : 1659 € HT

- CJP toute maçonnerie : 1863 € HT

M. Gomet propose de retenir l'entreprise Escoffier pour la réalisation des 2 chantiers, pour le montant total de 2911 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

URBANISME

- DIA :

Parcelle A1212 et parcelle AB188

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption

ECOLE, SPORT, LOISIRS

15. Demande des enseignantes

Mme Frisot donne lecture du courrier des élèves de cp ce1 et ce2 qui souhaiteraient avoir un banc de l'amitié.

Un devis a été réalisé par la pépinière forestière de l'Allier : banc en bois : 200 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité.

PERSONNEL

16. Paiement des astreintes

Délibération 4-2026-12 : paiement des astreintes

Mme Bajard rappelle que les agents « voirie » sont en astreinte du 1^{er} décembre au 28 février, par semaine entière pour faire face aux épisodes neigeux notamment. Le montant rémunéré par semaine est de 159.20 €. Messieurs Montagnier, Girard et Pourret ont réalisé chacun 4 semaines d'astreinte.

Le conseil accepte à l'unanimité le versement du montant des astreintes.

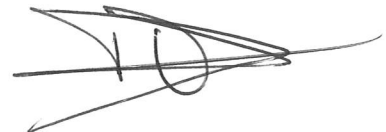
QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h50

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

01 JUIN 2026